

BiCLOU

Charte d'appel à projet

1. Présentation de Moulins d'Ascq et sa marque BiCLOU

Créée en 1999 par Mathieu Lepoutre, la Brasserie Moulins d'Ascq porte son nom des deux moulins se trouvant à l'entrée de Villeneuve-d'Ascq. À l'origine installée au centre de la ferme du Sens, c'est en 2021 qu'elle s'installe à quelques centaines de mètres, rue de la Distillerie, dans de nouveaux locaux éco-conçus.

La Brasserie a développé plusieurs marques Bio à destination des circuits comme la GMS, le réseau Bio ou encore les cavistes:

- Moulins d'Ascq, marque Bio engagée
- Hellemus, le Bio accessible
- Série Mill, la marque Bio d'inspiration Craft Beer
- Biclou, la marque Bio militante.

La Brasserie est un acteur local engagé pour les hommes et la planète.

Retrouvez l'ensemble des engagements sur : [Nos engagements](#)

Biclou est la marque Bio militante de la brasserie Moulins d'Ascq.

Cette marque a été créée en 2022 pour répondre à un nouveau besoin : d'avoir une marque dédiée au circuit Bio. Biclou est une marque Bio qui s'adresse à tous les consomm'acteurs. En créant cette nouvelle marque, la Brasserie Moulins d'Ascq réaffirme ses engagements en invitant ses clients à se tourner vers la mobilité douce et la ré-employabilité.

La marque Biclou a un engagement fort : reverser 1% de son chiffre d'affaires HT à des projets associatifs à vocation environnementale via un appel à projet.

(CA HT de juin 2024 à juin 2025)

2. Présentation Appel à projets BiCLOU

Sont éligibles à cet appel à projet tous les projets :

- portés par des associations à but non lucratif ayant un objet social et une gestion désintéressée, ne fonctionnant pas au profit d'un cercle restreint de personnes
- présentés par un porteur de projet : soit un membre de l'association soit un tiers au nom de l'association

- à vocation environnementale, à savoir ayant un impact positif dans un ou plusieurs des domaines suivants : la promotion du réemploi, le traitement des déchets, la biodiversité, le développement de la filière Bio, la mobilité douce et les énergies vertes.

Le jury sélectionne à la fin de l'appel à projet le projet lauréat selon les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Présentation du projet (description, illustrations)
- Capacité à fédérer une communauté autour de son projet
- Impacts du projet sur son territoire
- Dimension innovante du projet

Le porteur de projet sélectionné s'engage à :

- Utiliser la somme reçue en dotation pour le projet présenté et sélectionné.
- Accepter d'être contacté(e) et d'avoir des échanges avec un ou plusieurs membres du jury
- Accepter d'être identifié(e) comme porteur de projet participant à l'appel à projets et de mettre à disposition les éléments descriptifs du projets pour la communication de Moulins d'Ascq (réseaux sociaux de la marque, site internet et tous supports de communication)

Le timing :

Lancement de l'appel à projet : 1 janvier 2025

Dépot des dossiers en ligne sur moulinsdascq.fr : du 1 janvier au 15 avril à 23h59

Sélection des deux projets gagnants : du 15 avril au 30 mai 2025

- présélection par l'équipe Moulins d'Ascq de 5 projets parmi l'ensemble des candidatures en ligne
- pitch des 5 projets présélectionnés devant le jury pour

1/ le choix du projet gagnant (choix du jury)

2/ la sélection de deux projets à soumettre au vote du grand public (Choix du public)

Vote en ligne, pour déterminer le projet gagnant "Choix du public" : du 15 au 30 mai 2025 inclus. Le vote en ligne se déroulera sur le compte instagram de Moulins d'Ascq [@moulinsdascq](https://www.instagram.com/moulinsdascq), chaque projet aura sa propre publication, le projet gagnant sera celui qui obtient le plus de « like » à la date de clôture du prix du public.

Annnonce des projets gagnants : juin 2025

Remise des chèques : Juin 2025

Les modalités de participation à l'appel à projet :

La participation à l'appel à projets s'effectue de façon dématérialisée.

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible. Le candidat s'engage à fournir toute information ou document complémentaires utiles à l'instruction. Le

dépôt de votre dossier de candidature se fait en ligne via le formulaire sur <https://www.moulinsdascq.fr/>

- entre le 1er janvier 00:00 et le 15 avril 23:59 2025
- fournir l'ensemble des informations demandées dans le formulaire
- ayant accepté cette charte en cochant la case prévue à cette effet sur le formulaire

3. Critères obligatoires de l'appel à projets BiCLOU

Les critères suivants doivent impérativement être satisfaits par tout projet soumis à l'appel à projets BiCLOU :

- Intérêt général et neutralité

Le projet est d'intérêt général, désintéressé, apolitique et non confessionnel.

- Faisabilité

Le projet est réaliste. Il présente un bon rapport coût / efficacité. Il est cohérent avec les ressources humaines et techniques de l'organisme. Celui-ci doit justifier de ses compétences et/ou de ses qualifications dans le champ d'intervention du projet. Il prévoit, si besoin est, la montée en charge et les moyens d'y faire face.

- Inscription dans l'environnement

Le projet est bien implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteurs du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet. Il prend en compte les stratégies des autres acteurs de son champ d'intervention et tend à valoriser ou à optimiser son positionnement.

- Pérennité

Même court dans le temps, le projet vise un processus de changement positif ou d'impact pérenne. Le projet doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation.

4. Communication

BiCLOU se réserve également le droit de mettre en avant sa contribution au développement du projet, par une visibilité et/ou une implication accrue dans certaines actions de communication choisies en concertation avec les responsables

du projet (ex : présence de kakémonos à une conférence, prise de parole, ...)
Par ailleurs, le projet sélectionné s'engage à fournir à la BiCLOU tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet à destination de supports de communication suivants :

- Supports de communication internes et externes de la marque
- Événements organisés par la marque

Le projet sélectionné a le droit de communiquer sur le soutien de BiCLOU en faisant figurer sur tous les documents imprimés par ses soins ou par un tiers (CD, DVD, flyers, affiches, sites internet, dossier de presse, communiqué de presse...) concernant le projet soutenu le logotype de la marque qui sera fourni à cet effet ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de BiCLOU, marque de la Brasserie Moulins d'Ascq ». Le logotype fourni ne devra en aucun cas être modifié. L'utilisation de ce logotype est liée à la durée de l'action, l'association organisme ne pourra l'utiliser au-delà de cette durée. L'association ne pourra utiliser ce logotype pour une autre action que celle liées au projet.

Une copie des différents supports où est mentionnée la marque BiCLOU (logotype ou texte) devra être adressée à la société Moulins d'Ascq pour validation.

La charte sera envoyée à tous les membres du jury qui l'acceptent tacitement en acceptant de participer à ce jury.

La charte sera soumise à chaque porteur de projet lors de sa candidature en ligne.